

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2014

Présents : M.TOUAM Mehdi - M.DESSOLY Arnaud - Mme BOUTILLON Johane - M.MARECHAL David - Mme LEITE Elvira

Excusés : Mme DOUA Audrey a donné pouvoir à M.TOUAM Mehdi

M.GESTE James a donné pouvoir à M. M.MARECHAL David

Absents : Néant

Président de séance : M.TOUAM Mehdi

Secrétaire de séance : MME BOUTILLON Johane

Le quorum étant atteint, la réunion de conseil débute à **17 h 10**

ORDRE DU JOUR

A - Délibération Groupement de commande Informatique (cadre CCSCC) :

Délibération de chaque mairie : Travail uniquement sur ordinateurs et copieurs (Logiciel en seconde étape)

Lancement d'appels d'offres.

A partir du 1^{er} janvier 2015, envoi par scan des factures d'où la nécessité d'investir dans du matériel informatique et copieurs.

Aucun engagement.

POUR : A l'unanimité

B - Délibération Groupement commande pour la mise en place du document unique (cadre CCSCC)

Le document unique d'évaluation des risques est la transposition, par écrit, de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le code du travail (aspect sécurité, préconisations particulières liées au travail...)

Regroupement de l'élaboration du document unique avec le Centre de Gestion (CG71):

POUR : A l'unanimité

C - Délibération rapport annuel 2012 RPQS :

Ce rapport aurait du être retourné en 2013. Synthèse communauté de communes sur la gestion des ordures ménagères.

Transmission du document par le Maire pour information et remarques.

POUR : A l'unanimité

D - Délibération validation devis « SYDESL » pour remplacement lampe sur éclairage public :

Demande au SYDESL faite en 2013.

Demande du coût de remplacement des éclairages publics vétustes pour la commune.

Des aides sont proposées pour pouvoir renouveler le parc du matériel vétuste pour toutes commandes passées avant décembre 2014.

L'investissement pourrait être rentabilisé en 5 ans environ.

Le montant de la reprise des 13 éclairages électriques s'élève à 5 200,50 euros dont 50 % serait pris en charge par le SYDESL.

Echange sur la PVR des voriets : Mme Leite pose la question sur la mise en œuvre d'un éclairage aux voriets Est.

Le Maire demande d'avoir une réflexion avec les personnes concernées par la PVR pour pouvoir faire un devis avec le sydesl et éventuellement l'intégrer dans le budget 2015. Intégrer également l'installation d'un éclairage à la grosse Auberge. Réaliser un chiffrage précis pour pouvoir préparer le budget 2015.

Pour action → A. Dessoly : pour la PVR des voriets, revalider le nombre et l'emplacement avant établissement du devis. Pour l'éclairage à la « grosse Auberge » faire réaliser devis

POUR : A l'unanimité

E - Délibération pour régularisation acte d'échange parcelle A284 (13ca) entre LA COMMUNE et M.FIORENTINI :

En 2009, un accord a eu lieu entre la commune et Fiorentini concernant des échanges de parcelles : pas de traces de délibération pour valider ces transferts (échange de la parcelle de la commune A284 avec les parcelles de M.Fiorentini A276 – A279 – A283)

D'un point de vu cadastral, officialiser cet accord par un acte notarial.

Les frais de notaires resteraient à priori à payer. Vérifier si le bornage avait bien été fait.

POUR : A l'unanimité

F - Délibération pour achat matériel entretien espace vert :

Arnaud Dessoly a eu un entretien avec M. MICHAUD qui a transmis des catalogues de matériels d'entretien d'espace vert.

Pour une commune, privilégier les marques professionnelles ;

Tondeuse proposée : Tondeuse non autoportée pro, ramassage hautes herbes, finitions, bords de route...

A titre indicatif, une tondeuse coûte **2 400,00** euros.

Réflexion sur le type de matériel selon l'utilité pour la commune sachant que les prix varient beaucoup.

A Dessoly demandera un devis.

Réfléchir à un endroit où entreposer le matériel.

EPI : Chiffrer les équipements de protections individuels pour l'employé communal ; Un catalogue est consultable à la mairie (à titre d'exemple et ordre d'idée de prix)

Le budget actuel est de 1000,00 euros pour cette année.

Le remboursement des assurances pour les effractions et vols représente environ 2300,00 euros.

Pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle des fêtes : avoir une réflexion sur le changement de cette porte dès maintenant, ou la remplacer dans le cadre de la mise en conformité de la Salle Communale pour l'«accessibilité des lieux publics aux handicapés »

Les premiers devis réceptionnés notifient un coût entre de 2 900,00 et 3100 euros pour une porte composée d'une barre.

Affectation des 2300 € des assurances pour l'achat du matériel d'entretien des espaces verts

POUR : A l'unanimité

G - Délibération validation modification du montant de la sous-traitance « 2AGE conseils»

Par rapport au contrat initial avec Fraisse et ACEMO, le restant à payer était de 11 925,00 euros.
Suite au dépôt de bilan d'ACEMO, une délibération du conseil municipal a décidé de poursuivre l'étude avec Fraisse pour un montant de 13 500,00 euros lors de la délibération du 23 mai 2012.
Finalement, en juillet 2014, le surplus est de 14 325,00 euros (sous-traitance 2age conseil) soit une différence de 825,00 euros.
Validation par le conseil du dépassement de **825€**

POUR : A l'unanimité

H - Préparation Repas Saint Martin

Valider la date de l'évènement Mardi 11 Novembre.
Définir le coût du repas, le nombre de participants.
Rencontre avec Jean-Michel Garnier, Johane et David le mercredi 10 septembre pour en discuter.

QUESTIONS DIVERSES

Points divers :

Réunion avec les habitants de la commune concernant le hameau :
Proposition du samedi 18 octobre à 10 h 00 dans la salle communale.

En Forge et aux Certaux : Problèmes rencontrés avec les poubelles (poubelles qui restent toute la semaine sur la voie publique, remplissage des poubelles vides des voisins, ...)

Constater au cas par cas les écarts

Rappeler les règles concernant le ramassage des poubelles (courrier à transmettre à chaque foyer avec le livret gestion Ordures Ménagères édité par la CCSCC)

Pour action → Mehdi TOUAM.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à **19 h 50** heures.